

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents Au Bureau | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 15 | 18 |
| Date de la convocation | | |
| 04/10/2022 | | |
| Date d'affichage | | |
| 06/10/2022 | | |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau de la COMMUNAUTE DE

COMMUNES

Du "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 13 OCTOBRE (18H00)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt deux
le treize octobre à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), LAIADI Benabdellah (Régny), BRUN Charles (Pradines), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges).

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Paul JUSSELME (Chirassimont) donne pouvoir à Jean-Marc GIRAUD (Lay), NEYRAND Jean-François (Fourneaux) donne pouvoir à Romain COQUARD, ROFFAT Hubert (Neulise) donne pouvoir à Béatrice FOURNEL,

Excusé : DAUVERGNE Jean-François

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération 2022-016-B

OBJET : Budget Principal – Emprunt pour la Base Nautique et la Tête Noire

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28/04/2021 n° 2021-061-CC portant délégation de pouvoirs au bureau

Le Président rappelle l'inscription au budget principal d'un emprunt de 280 000€ afin de financer les deux opérations « Développement de la base Nautique de Cordelle et « aménagement Maison Bécaud » (partie Tête Noire) inscrites au budget principal

Il est ensuite présenté les diverses offres de crédit de divers organismes bancaires.

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales, le bureau décide à l'unanimité

D'approuver

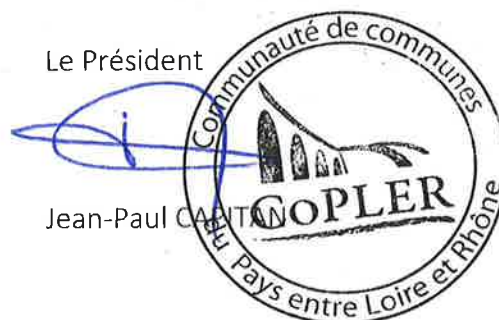
la réalisation auprès du crédit mutuel et aux conditions de cet établissement, d'un emprunt de 280 000 € pour deux opérations inscrites au budget principal.

Le remboursement s'effectuera sur une durée de 10 ans, au taux de 2.55 % avec termes trimestriels constants en capital. Frais de 0.10 % du montant de l'emprunt.

que les fonds seront disponibles dès signature du contrat soit en totalité, soit par fraction et au plus tard le 30/06/2023

À Saint Symphorien de Lay, Le 14/10/2022

Le Président



Jean-Paul CANTON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221013-2022-016-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/10/2022

Affichage 14/10/2022